



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Protection Sociale Complémentaire (PSC)

Le marché de la PSC au ministère de l'Écologie a été attribué à l'assureur ALAN au détriment d'organisme mutualiste dont la MGEN, opérateur historique au ministère depuis son absorption de la MGET.

L'aboutissement de ce processus d'appel d'offres a donné cours à de nombreuses polémiques et de nombreux agents s'interrogent sur le devenir de ce qui va devenir, suivant la terminologie ministérielle, leur « contrat collectif à adhésion obligatoire du volet santé de la protection sociale complémentaire (PSC) ».

La **CFDT** tient à clarifier sa position sur ce sujet que d'aucuns jugent explosif.

NON la **CFDT** ne se réjouit pas de la désignation d'une entreprise dont l'objectif fondamental est de générer des profits au bénéfice de ses actionnaires, dont des fonds de pensions nord-américains dont les pratiques peuvent s'avérer prédatrices et contraire à l'intérêt du plus grand nombre.

OUI la **CFDT** reste et restera attachée aux valeurs mutualistes, à la solidarité entre les agents et entre les générations, à la proximité avec les agents.

NON la **CFDT** ne souhaite pas mener une « chasse aux sorcières » comme certains nous l'ont craché au visage. Les agents de la DRH et les représentants des OS étaient soumis à une stricte confidentialité, or une des OS semble avoir été informée du résultat de l'analyse (théoriquement anonyme) des offres et du nom des candidats classés.

OUI la **CFDT** considère que les agents publics étant habitués à faire respecter les lois et règlements ne peuvent s'en exonérer quand cela les arrange, quelle que soit la légitimité de leurs inquiétudes. Tolérer ce genre de dérive revient à laisser la porte ouverte à tous les abus et à admettre la généralisation d'inadmissibles passe-droits. Donc OUI, la CFDT est dans l'attente du retour de sa demande publique d'enquête interne.

NON la **CFDT** n'a aucune certitude que l'attribution de notre PSC à ALAN aboutira inexorablement à une explosion du coût de la mutuelle. La candidature de ALAN a joué habilement sur la pondération des critères, ce qu'aurait pu faire les autres candidats, en mettant un socle de base un peu plus coûteux et en portant son effort financier sur les options. En conséquence, la PSC de base coûtera un peu plus cher, mais c'est la partie sur laquelle le ministère prendra 50 % en charge et, a contrario, les options seront moins onéreuses, options pour lesquelles le ministère avait refusé de s'engager au-delà d'une participation fixe limitée à 5 €.

OUI la **CFDT** regrette les probables pertes de proximité et d'accompagnement et sera plus que vigilante quant à l'évolution des tarifs de votre future mutuelle obligatoire.

La **CFDT** n'hésitera pas à mettre l'administration devant ses responsabilités si une dérive tarifaire s'annonçait. L'attribution de cette PSC est un marché public et le ministère devra répondre de sa bonne exécution, de l'utilisation des deniers publics au travers de la participation de l'État et, surtout, du coût pour les agents qui seront prisonniers de l'adhésion obligatoire.